

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1163

présenté par

Mme Lepetit, Mme Dagoma, M. Cherki, Mme Mazetier, Mme Carrey-Conte, M. Pupponi et
M. Bloche

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:

L'article L. 631-10 du code de la construction et de l'habitation est abrogé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.